

Journal n° 22 : Rendre public

Sommaire

Dossier : rendre public	
Le fond de la question : ce qui est caché doit venir au grand jour	page 1,2
Des initiatives pour rendre public	page 3,8
Courrier des lecteurs	page 9
Nouvelles des régions	page 10,11
A noter sur vos agendas	page 12
Je cherche un groupe d'accueil	page 12
Quoi de neuf	page 12

Editorial

Pourquoi donc rendre public ?

Rendre public c'est informer

Des ouvertures se font, des chemins dans la foi se vivent avec d'autres. Localement, les divorcés sont accueillis et mis en responsabilité, des réflexions s'amorcent, des voix se font entendre, des initiatives se prennent. Trop souvent elles restent tuées. C'est pourquoi il faut les rendre publiques.

Rendre public c'est sortir de l'ambiguïté

Un prêtre dit : « Je vous permets de communier, mais surtout ne le dites pas. » Un divorcé témoigne : « Je communie mais ne dis rien de mon divorce. »

Rendre public, c'est donner de l'existence à ceux qui n'en ont plus. C'est leur permettre de témoigner de leur vécu, de leur chemin dans la Foi. Autrefois les divorcés quittaient l'Église. Aujourd'hui, ils restent et veulent être reconnus comme des chrétiens à part entière. Ils ont entendu un appel « Ne aie pas peur, laisse-toi regarder par le Christ, laisse-toi regarder car Il t'aime ». Ils sont revenus à la vie. Ils appellent à leur tour à croire que la vie triomphe de la mort.

« Ne a-t-il pas là un signe de salut et donc un signe de Dieu ? Alors il faut le dire. »

Marie-Thérèse PARIZEL